

membres de notre assemblée sont égaux; aucun ne jouit d'ancienneté ni de supériorité. Aucun d'eux ne se distingue par son indépendance économique; aucun ne possède le monopole de la sagesse politique. Je suis persuadé qu'au cours de nos délibérations des prochains jours, nous parviendrons à nous convaincre des avantages de nos particularités, de la richesse et de l'intérêt de notre diversité, et d'en faire également la preuve aux yeux du monde. Nous pourrions le faire parce que nous sommes membres d'une association non d'une institution. Au sein du Commonwealth, aucune structure ne nous contraint, aucune entrave ne nous gêne. Le Commonwealth représente bien ses 32 membres et il traduit leur volonté de consultation et de collaboration mutuelle. Sa cohésion n'a rien d'artificiel. Il ne vote pas; il n'a pas de constitution, pas de drapeau, pas de siège principal. Comme association, il n'a rien de régional et ses intérêts ne sont aucunement spécialisés. Le Commonwealth, c'est un organisme, et voilà ce qui lui assure à la fois sa vigueur et sa souplesse.»

Cette souplesse d'organisation est l'une des caractéristiques du Commonwealth que le Canada prise tout particulièrement. Notre communauté politique ne repose pas sur une constitution détaillée et complète ou des règlements immuables, mais bien plutôt sur des réalités vivantes: valeurs partagées, traditions communes, ententes tacites. Celles-ci ont formé le sol nourricier de notre politique. Ce patrimoine de convictions partagées donna au Commonwealth un but commun qui a trouvé son expression dans la Déclaration de principes du Commonwealth. Dans ce texte, le Canada et les autres pays membres ont témoigné d'une remarquable unité de vues à propos des questions fondamentales de liberté humaine, de paix et de sécurité. Leurs principes qui, estiment-ils, ne sont pas seulement valables pour eux, doivent contribuer à faire naître la bonne volonté et la compréhension universelles.

Le Canada se réjouit de ce rôle de porte-flambeau et des efforts déployés par le Commonwealth afin de faire naître rapports de bon voisinage et échanges là où, peut-être, il n'y en aurait pas sans lui. Arnold Smith, ce Canadien qui fut le premier secrétaire général du Commonwealth et qui, dix années durant, assumait ses fonctions avec un dévouement exemplaire, résuma ainsi la raison d'être de l'association:

«Notre devoir est de faire du Commonwealth un instrument politique privilégié destiné à aider chacun d'entre nous à apprendre à partager notre planète. Conduire l'humanité sur la voie du partage équitable et amical dans un esprit de créativité, tel doit être l'objectif premier